



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## Universitätsbibliothek Paderborn

### Œuvres D'Architecture

Scamozzi, Vincenzo

Paris, 1764

Art. VI. Sur les portiques & les arcades.

**urn:nbn:de:hbz:466:1-35944**

## ARTICLE VI.

*Sur les portiques & les arcades.*

*Vitruve* parle des portiques en divers endroits: pour les temples, il les fait ou simples ou doubles: à l'égard de ceux de la basilique, il leur donne toute la hauteur de la colonne, ainsi que pour les doubles portiques de derrière la scène. Il donne les mêmes proportions aux portiques intérieurs de la *Palestre* (qui est le lieu où les lutteurs s'exerçoient), ainsi qu'aux portiques que l'on pratiquoit à l'entour du *Xiste*, & à ceux des trois côtés du peristyle de la maison à la manière des Grecs. Les premiers de ces portiques sont étroits, pour pouvoir construire leurs plafonds en pierre, ainsi qu'ils le sont à la plûpart des temples; à l'égard des autres portiques, comme ils sont trop larges & par conséquent fort bas, ils ne peuvent s'exécuter qu'en bois, ou par le moyen des voûtes.

*Vitruve* n'a point fait mention des principaux arcs des portiques ornés de colonnes avec des piédestaux; aussi les Architectes modernes les ont-ils faits ou trop haut ou trop bas, tant dans leur vuide, que dans les autres parties, & aucun n'a déterminé la grosseur qu'il faut donner aux piédroits ou jambages entre les arcades. Toutes ces parties doivent avoir cependant des proportions relatives à l'Ordre où elles se trouvent appliquées, & à la charge de l'édifice, ainsi qu'on l'a pratiqué au théâtre de *Marcellus*, au Colisée, & à divers arcs de triomphe.

Quelques Architectes ont fait les alettes, ou côtés des piédroits, tantôt d'un d'un quart, tantôt de la

moitié, & tantôt des deux tiers d'un module, indifféremment pour les Ordres massifs comme pour les plus délicats, sans faire attention que ces alettes deviennent trop foibles dans les Ordres massifs, & trop pesantes dans les délicats. D'ailleurs, comme ces proportions ne s'accordent point avec la juste distribution des modillons, elles occasionnent des défauts inévitables dans la disposition des jambages & des piliers angulaires.

Les Auteurs qui ont écrit sur l'Architecture, n'ont établi aucune règle certaine sur les dimensions des impostes, quoique cependant elles doivent être proportionnées à la largeur des arcades & à celle des alettes. D'autres ont fait poser leurs arcs à nud sur les chapiteaux, ce qui est un abus, ainsi que l'usage de former les moulures de ces mêmes impostes avec les membres du chapiteau Dorique; ce qui ne s'accorde point avec les ornemens d'une porte. Les mêmes Architectes ont aussi négligé de déterminer la juste mesure des archivoltes ou bandeaux des arcs, lesquels cependant sont des parties essentielles dans la composition de l'ordonnance d'un édifice. Toutes ces fautes proviennent des licences qu'on a prises contre les règles fondamentales de l'art, & pour n'avoir pas fait assez d'attention à la distance qu'on doit laisser du centre d'une colonne à celui de la colonne qui est de l'autre côté de l'arc.

---

#### A R T I C L E V I I.

*Des portes, de leurs ornemens, & de leurs venteaux.*

Les Architectes modernes n'ont rien déterminé sur la proportion des portes principales, ils n'ont pas